

# Commune de Genolier

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 10 mai 2012

## **Préavis N° 18/2012**

concernant une demande de crédit de Fr. 49'000.—  
pour le remplacement d'un tronçon d'un des deux  
conduites principales d'eau sous pression (ESP)  
qui alimentent le bas du village, au lieu dit « La Refaz »

Délégués municipaux

Jean Zucchello, municipal  
Georges Richard, municipal

Commissions chargées de l'étude de ce préavis

Commission des finances  
Commission Eaux et Goûts

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **1 – Préambule**

Un projet de construction va être prochainement mis en œuvre sur la parcelle 450 au chemin de Monod. Ce qui a poussé le propriétaire d'approcher la Municipalité pour demander l'autorisation de déplacer notre conduite vers la limite de propriété nord-est de ladite parcelle.

Au gré des sondages effectués sur la parcelle 450, et du peu de profondeur de notre conduite, nous avons voulu vérifier en aval si tout était adéquat.

### **2 – Apparition de nouveaux éléments**

Au printemps 2011, sur les parcelles 786 et 974, situées en zone agricole, une étude a été effectuée pour la détection de la conduite ESP (Eau Sous Pression) en fonte de 150 mm de diamètre.

Les travaux de sondage proprement dits ont permis de localiser le tracé et la profondeur de ladite conduite : ils ont confirmé qu'elle n'est plus assez profonde (0.60 à 0.65 m) et qu'elle risque d'être mise en danger par les activités agricoles de surface. Il y a donc nécessité de reconstruire ce tronçon à une profondeur plus adaptée aux machines agricoles actuelles tout en répondant aux normes de mise hors gel de telles installations (cf Annexe 1 pour le tracé actuel avec les différents sondages).

### 3 – Etude de faisabilité

Ainsi, la Municipalité a demandé au bureau d'ingénieurs Peitrequin SA de lui fournir un devis estimatif pour effectuer les travaux nécessaires à la fois sur la parcelle N° 450 en zone à construire, et sur les deux parcelles N° 786 et 974 en zone agricole (cf Annexe 2 pour le nouveau tracé).

Le devis estimatif pour lesdits travaux se compose des éléments suivants :

Travaux	Montant TTC [CHF]
Génie civil	29'300.-
Appareillage (tuyaux en fonte)	27'600.-
Honoraires + Direction des travaux	8'000.-
Divers et imprévus	5'100.-
<b>Total général TTC</b>	<b>70'000.-</b>

Selon les montants susmentionnés, et au pro-rata de la longueur de chaque tronçon, nous sommes arrivés à un accord pour une répartition de un tiers pour la parcelle N° 450 et deux tiers pour la commune, soit Fr. 23'300.- et respectivement **Fr. 46'700.-**.

Au titre de dédommagement pour la traversée des parcelles agricoles concernées, avec éventuellement une certaine perte de cultures, la somme approximative de Fr. 2300.- est à ajouter au montant ci-dessus, ceci pour arriver finalement à une demande de crédit de **Fr. 49'000.-**.

### 4 – Conclusion

Etant donné que la clé de répartition a été acceptée par le propriétaire de la parcelle N° 450, la Municipalité est d'avis qu'il est opportun de réaliser ensemble les travaux pour le remplacement du tronçon d'une des deux conduites principales d'eau sous pression (ESP) qui alimentent le bas du village.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Genolier**

- vu le préavis municipal N° 18/2012 destiné au remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau sous pression (ESP) au lieu-dit « La Refaz ».,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- ouï les conclusions du rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **D é c i d e :**

1. d'adopter le préavis municipal N° 18/2012 destiné au remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau sous pression (ESP) au lieu-dit « La Refaz ».,
2. d'accorder un crédit de CHF 49'000.-- pour le financement de cette participation,
3. de financer cette dernière par la trésorerie courante,
4. de prévoir son amortissement par prélèvement sur le compte de réserve Eaux N° 9280.3.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 mai 2012, pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

la Syndique :  
F. Rattaz

*F. Rattaz*



la secrétaire :  
C. Deléderray

*C. Deléderray*

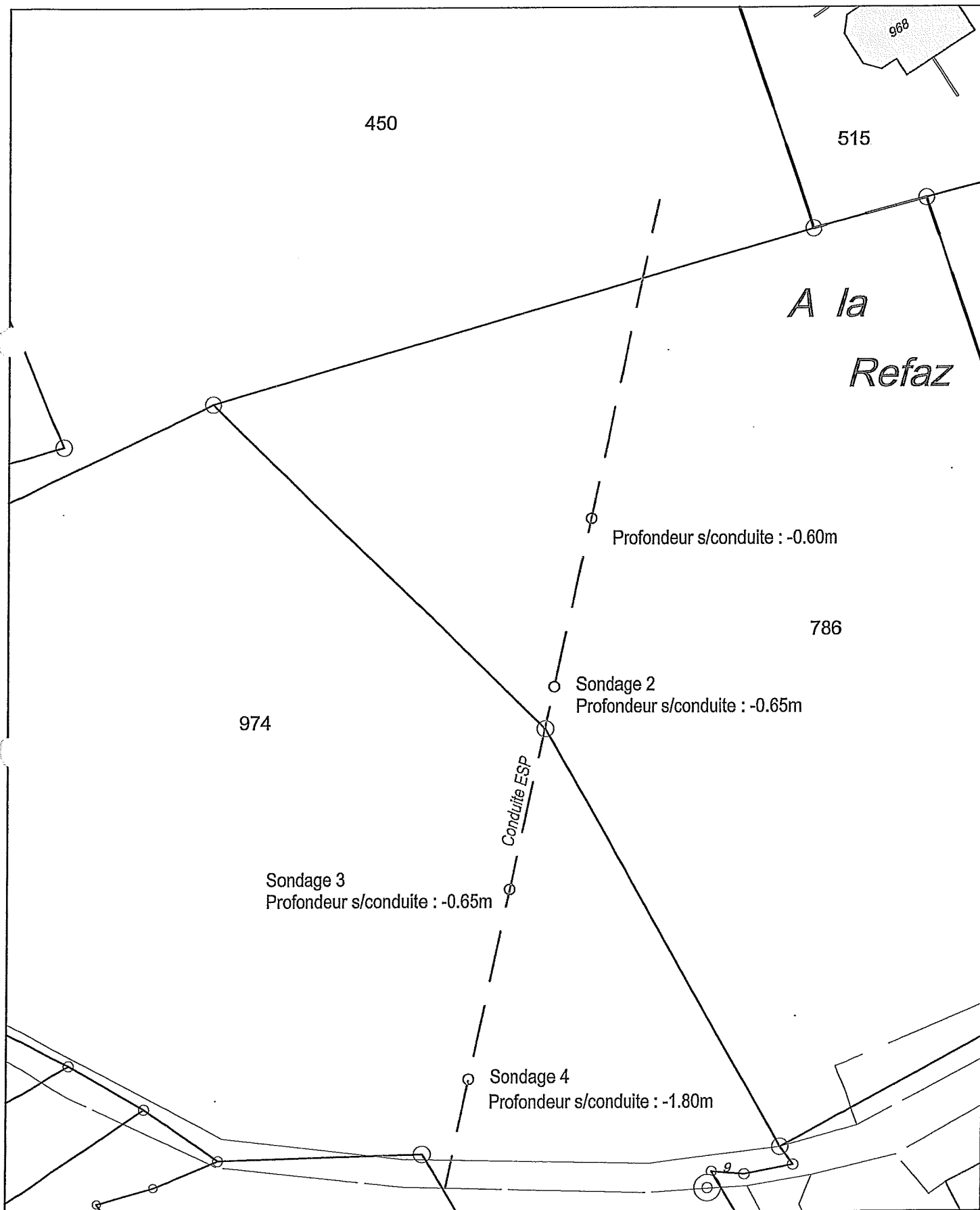
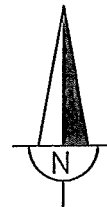
- Annexes :
- Annexe 1 : tracé actuel avec les différents sondages
  - Annexe 2 : nouveau tracé

# CROQUIS

## COMMUNE DE GENOLIER

Plan n° 27 Parcelles n° 786 & 974

Nyon, le 22 mars 2011



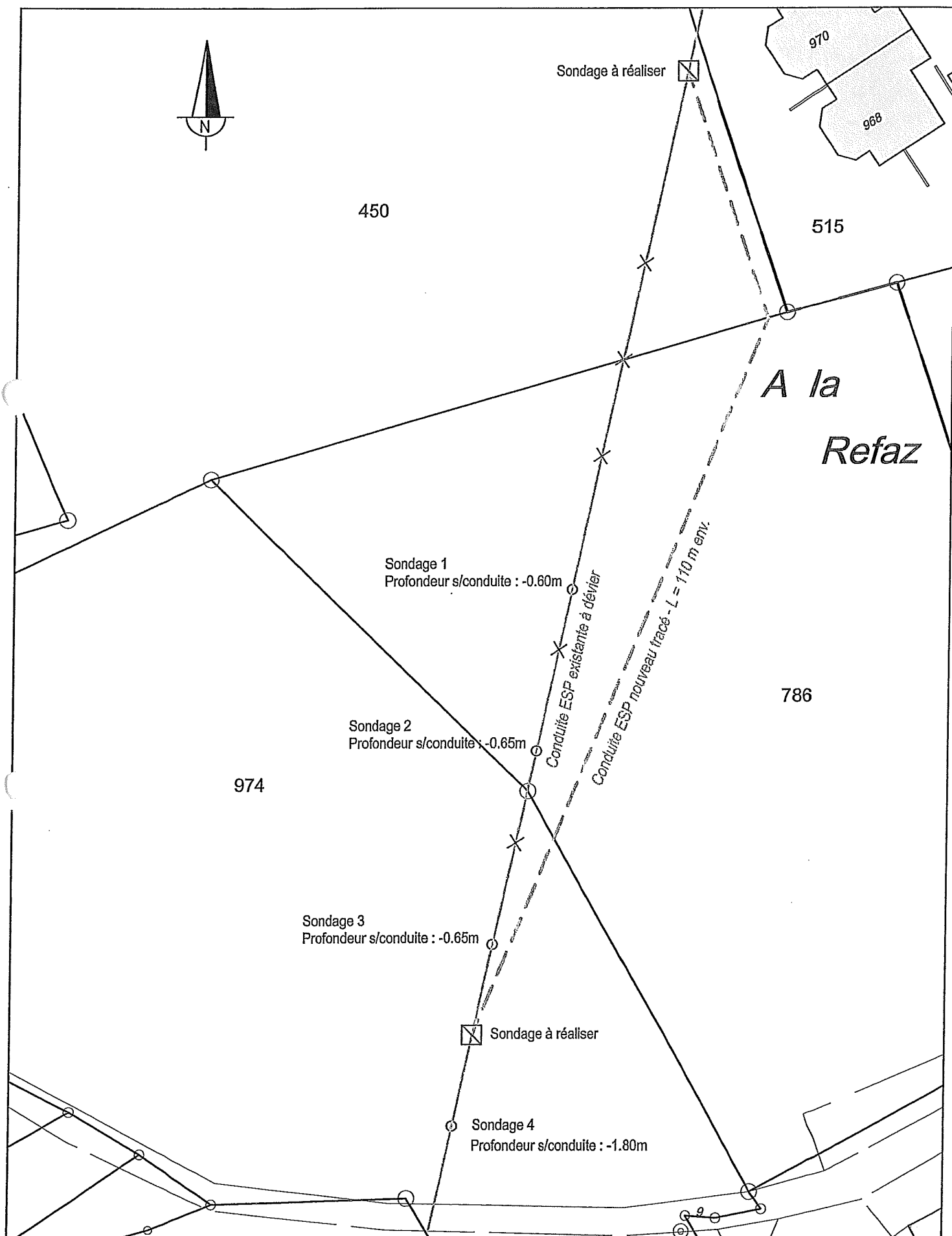
# COMMUNE DE GENOLIER

ANNEXE N° 2

Plan n° 27

Parcelles n° 450, 786 & 974

Nyon, le 20 septembre 2011



Echelle : 1 : 500

Olivier PEITREQUIN  
Ingénieur - Géomètre  
1260 NYON

Dossier technique : GN-11-602/WU